

COMMUNE DE MORSCHWILLER

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 MARS 2018 à 20h15

sous la présidence de Monsieur Damien WINLING, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 13
Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Date de la convocation : 5 mars 2018

Présents : M. Damien WINLING – Maire, Mme Alice VOGEL, M. Hubert KANDEL – Adjoints, M. Philippe BAAL, Mme Emmanuelle DOLLINGER, Mme Frédérique KANDEL, Mme Marie-Rose KURTZ, Mme Carine STEINMETZ, M. Thierry STURTZER et M. Rémy WAGNER.

Absents excusés avec procurations : M. Eric KIEFFER qui a donné procuration de vote à Mme Marie-Rose KURTZ, M. Frédéric MEYER qui a donné procuration de vote à M. Hubert KANDEL et M. Julien RESTA qui a donné procuration de vote à Mme Carine STEINMETZ.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que Madame Alice VOGEL soit nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2018 DEL2018_008

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2018.**

Approbation du compte administratif de la commune – exercice 2017 DEL2018_009

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées : 223 703,55 €
Recettes réalisées : 324 443,46 €
Résultat de l'exercice 2017 : 100 739,91 €

Report en section de fonctionnement : 229 757,33 €

Résultat de clôture exercice 2017 : 330 497,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 634 893,91 €
Recettes réalisées : 1 992 652,61 €
Résultat de l'exercice 2017 : 1 357 758,70 €

Report en section d'investissement : - 9 930,19 €

Résultat de clôture exercice 2017 : 1 347 828,51 €

Sortie de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le compte administratif 2017 de la commune.

Approbation du compte de gestion de la commune – exercice 2017 DEL2018_010

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant approuver le compte de gestion présenté par le receveur municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat exercice 2017 sur exercice 2018 DEL2018_011

Au vu du compte administratif 2017, Monsieur le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Vu l'excédent de 330 497,24 € de la section de fonctionnement et l'excédent de 1 347 828,51 € de la section d'investissement,

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 350 000,00 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la manière suivante :
- **C/002 : Excédent de fonctionnement reporté : 330 497,24 €**
- **C/001 : Excédent d'investissement reporté : 1 347 828,51 €**

Fixation des taux des Contributions Directes 2018 DEL2018_012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les taux d'imposition en vigueur en 2017, à savoir :

Taxe d'habitation : 11,52 %

Taxe foncière propriétés bâties : 12,04 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 38,42 %

Monsieur le Maire propose de reconduire ces taux pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les taux des 3 taxes de fiscalité directe locale comme suit :

Taxe d'habitation : 11,52 %

Taxe foncière propriétés bâties : 12,04 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 38,42 %

Budget primitif de la commune – exercice 2018 DEL2018_013

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget primitif se résumant comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section de fonctionnement | 624 877,24 € | 624 877,24 € |
| Section d'investissement | 2 280 505,75 € | 2 280 505,75 € |

Le budget est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2018 de la commune.

La séance est levée à 21h30.